

Le 27 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VITTE Gérard, Maire.

PRESENTS : Messieurs : VITTE Gérard, CECILLON Gilles, TROMPIER Jacques, RONDEPIERRE Thierry, REYNAUD Jean-Paul, PAYEN Pascal, ROUSSET Pierre, GUERIN Philippe, TRANIER Jean-Louis, Monsieur D'HUMIERES Philippe, Mesdames : POULET Chantal, GUILLAUD Marie-Thérèse, DURANTON Nathalie, GRANAT Marie-André, MOREAU Claudine, BELHADI Sylvie, BUCHIN Edwige, JACQUET Karen.

ABSENTS EXCUSES : Madame MAILFERT Chantal

ABSENTS : néant

POUVOIR : néant

Secrétaire de séance : Mme GRANAT Marie-André

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Autorisation de recrutement d'un vacataire dans le cadre des T.A.P., le conseil accepte à l'unanimité.

Avis sur le regroupement communautaire :

Monsieur le Maire expose que suite à la réorganisation nationale des territoires, il est souhaitable de procéder au regroupement de l'ensemble des communes qui forment la Communauté de Communes des Vallons de la Tour avec d'autres communes environnantes.

Deux perspectives s'offrent, soit un rapprochement vers la C.A.P.I (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère), soit la création d'une nouvelle interco : Les Vals du Dauphiné.

Après débat, Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter à bulletin secret.

Il en résulte le résultat suivant :

- 1) CAPI : 1 vote
- 2) Vals du Dauphiné : 16 votes
- 3) BLANC : 1 vote

Lors de la prochaine réunion des conseillers communautaires, les avis des 12 communes formant la CCVT seront mis en commun.

N° 2015_01_01

Réf ACTES : 7.1.2

**OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET DE LA
COMMUNE DE SAINT DIDIER DE LA TOUR PAR ANTICIPATION DU VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2015**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant l'exécutif, avant l'adoption du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette possibilité implique une autorisation préalable de l'assemblée délibérante,

Considérant que la date de vote du Budget Primitif 2014 est programmée courant mars,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
AUTORISE

La liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, au le chapitre 21, comptes :

✓ 2112	2 000.00 €	Notaire : ventes
✓ 21312	4 000.00 €	Fenêtres + digicode + mobilier
✓ 21316	3 000.00 €	cavernes
✓ 2152	9 000.00 €	Eiffage électrification

Total chapitre 21 : 18 000.00 €

N° 2015_01_02	Réf ACTES : 4.1.1.1
Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe Temps non-complet : 34/35 ^{ème}	

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte tenu du surcroît d'activité du service technique, il convient de créer un nouveau poste à temps non-complet : 34/35^{ème}.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

2 - La création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de trente-quatre heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2015.

3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Service Administratif					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Technique	de 2 ^{ème} classe	C	1	0	28,5 HEURES
Adjoint Technique	de 2 ^{ème} classe	C	0	1	34 HEURES

N° 2015_01_03

Réf ACTES : 4.1.1.1

Création d'un poste d'Adjoint Technique
de 1^{ère} classe Temps Complet

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois de la Filière **Technique** est ainsi modifié à compter du 01 février 2015,

CADRE EMPLOI : Technique GRADE : Adjoint de 1^{ère} classe	
Ancien effectif : UN	Nouvel effectif : DEUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget communal,

N° 2015_01_04

Réf ACTES : 3.3.4

LOCATION SALLE D'ANIMATION
A L'ASSOCIATION TAI SHI CHUAN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE

De louer à l'association TAI SHI CHUAN la salle d'animation tous les mardis au tarif suivant :

1. Du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 : 100 € (facturation : 50 € en avril et 50 € en juillet)
2. Du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 : 200 € (facturation : 100 € en février et 100 € en juillet)

**CONSEIL EN GESTION D'ASSURANCES
CABINET GOTTELAND-LOOF**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

D'accepter la proposition pour l'année 2015 d'assistance et de conseil en gestion d'assurance du Cabinet Gotteland-Loof pour un montant de 1 000,00 €.

CONVENTION SPA 2015 :

Monsieur le Maire explique aux conseillers avoir reçu la convention SPA 2015, suite aux différentes modifications apportées à cette dernière, il propose de reporter le vote au prochain conseil. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

De charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

DIT

Que cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité
- ✓ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ↳ durée du contrat : 4 ans, à compter du premier janvier 2016
- ↳ régime du Contrat : capitalisation

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe avoir reçu du Syndicat d'Energie De l'Isère une proposition de diagnostic de l'éclairage public de la commune.

Il précise qu'actuellement la commune possède 230 points lumineux et 26 armoires, et ajoute que le S.E.D.I fera un état complet de ce parc. Des préconisations pour la mise aux normes seront alors proposées.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC
Par le Syndicat d'Energie De l'Isère

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

De confier le diagnostic de l'éclairage public de la Commune de Saint Didier de la Tour au Syndicat d'Energie De l'Isère pour un montant de 865,00 €.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter 1 vacataire pour effectuer les activités suivantes : Football

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE

Le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer l'activité suivante : football

L'agent vacataire assurera sa mission sans subordination hiérarchique.

La rémunération de l'agent vacataire est attachée à l'acte déterminé, soit 18.00 € par acte.

Rapport des commissions

Commission budget : réunion le 29 janvier à 20h30

Commission urbanisme : la question concernant la mise en place d'un PLUI sera à l'ordre du jour du prochain conseil des Maires de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour.

Commission scolaire : un bilan financier a été établi du 15 septembre au 31 décembre 2014, l'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes est pratiquement atteint.

899 enfants de l'école primaire ont fréquenté les TAP durant cette période.

Monsieur le Maire ajoute que le fond d'aide de l'état de 50 € par an et par enfant deviendra pérenne à condition que la commune mette en place un Projet Educatif Territorial.

Ce dernier devra permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Madame POULET Chantal informe que suite à l'appel d'offre concernant le renouvellement du contrat de prestation de service suivant : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE, la commune a réceptionné 7 offres. La commission d'appel d'offre, conformément au cahier des charges a validé la proposition de l'entreprise S.H.C.B. Cette dernière interviendra à partir du 1^{er} mars prochain.

C.C.A.S : Soirée théâtre le 10 avril 2015

Action jeunesse : Inscriptions au centre de loisirs pour les vacances de février : mercredi 28 janvier. Madame GUILLAUD constate une baisse de la fréquentation des enfants au centre de loisirs les mercredis, elle précise qu'un bilan sera établi en fin d'année scolaire.

Voirie : Réunion d'information aux riverains concernant la mise en place de l'itinéraire cyclable entre Saint Didier de la Tour et la Tour du Pin aura lieu le 10 février prochain.
Réunion commission voirie : 3 février 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire, Gérard VITTE.